

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 janvier 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/01/2024

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 4

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Didier VORDY, Marc FIDEL

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Représentés: Christian BIES par Olivier ROUBICHON-OURADOU, Thierry CAZALS par Elisabeth DAUZAT, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Patrimoine : Animation de la politique muséale du Pays d'art et d'histoire

Dans le cadre du Pays d'art et d'histoire, une action importante a été envisagée sur l'entrée thématique des musées : l'objectif est de concevoir une offre muséale jouant sur la complémentarité des sites, dans le cadre d'un projet culturel global à l'échelle du territoire.

En s'appuyant sur les Musées de France en lien avec les centres d'interprétation existants, le territoire se trouve renforcé par une offre rayonnante et structurée.

Menée en partenariat avec la DRAC Occitanie, cette politique muséale du territoire nécessite une animation par l'intermédiaire d'un agent attaché de conservation du patrimoine.

Pour réaliser cette action, le coût éligible de l'opération Leader sur trois ans, s'élève à 149 679,64 € TTC (comprenant des taux forfaitaires obligatoires). Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

– Conseil Départemental de l'Hérault (16 %)	23 948.74 €
– Union Européenne – crédits FEADER LEADER (33,40 %)	50 000.00 €
– Autofinancement (50.60 %)	75 730.90 €

Il est porté à votre connaissance que l'autofinancement réellement supporté par le Syndicat mixte s'élève à 115 596.80 € pour une assiette de dépenses de 189 545.54 €, compte tenu également du plafonnement de l'aide FEADER à 50 000 €.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur l'opération présentée,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision,
- l'autoriser si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25% de FEADER LEADER.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide l'opération présentée,
- autorise le Président, le cas échéant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision,
- autorise le Président, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 25% de FEADER LEADER.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 19 janvier 2024

Le Président,

Jean ARCAS.

